

ROYAUME DU CAMBODGE



NATION - RELIGION - ROI

Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération Internationale

Le Ministre d'Etat

Phnom Penh, le 9 novembre 2002

S. Exc. Monsieur Kofi Annan,
Secrétaire Général de l'Organisation
des Nations Unies
New York

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de porter à la haute connaissance de votre Excellence que le Gouvernement Royal du Cambodge a décidé de présenter la candidature de Monsieur **HENG VONG Bunchhat** pour remplir la fonction de juge à la Cour pénale internationale.

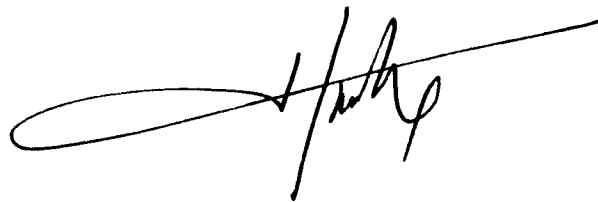
Cette décision trouve sa justification d'une part dans la position du Cambodge au regard du problème de la répression internationale des crimes contre l'humanité et de son institutionnalisation dans le cadre de la C.P.I, d'autre part dans la considération des titres et qualités de notre candidat.

Sur le Premier point, le Cambodge est sans aucun doute le pays le plus directement concerné par la sanction des crimes contre l'humanité. Il en connaît la nécessité et les difficultés, il s'efforce de l'organiser en liaison avec l'O.N.U. Les obstacles rencontrés dans la réalisation de cette collaboration ne mettent pas en cause sa volonté d'assurer à la punition des crimes commis par les Khmers-rouges, une rigueur et une véritable crédibilité internationale. Son adhésion à la C.P.I constitue déjà la marque de la sincérité de son engagement, la participation de son candidat aux travaux de la Cour ne pourra que confirmer son souci. D'autant plus que la personnalité nationale désignée pour assumer cette mission est directement engagée sur le plan interne dans l'organisation de cette répression.

Techniquement, Monsieur **HENG VONG Bunchhat** remplit au mieux les exigences posées par le statut de Rome pour le choix des juges à la C.P.I. A la compétence doctrinale fondamentale que relève son passé d'enseignant, il joint une expérience pratique extrêmement riche qui couvre tous les domaines de l'activité juridique nationale et internationale. Il connaît les mécanismes de l'administration et ceux du gouvernement. Il n'ignore rien des prolongements politiques ou diplomatiques de toute initiative gouvernementale. Il a l'habitude des réunions internationales, celles aussi du barreau.

Nous pensons que Monsieur **HENG VONG Bunchhat** est particulièrement qualifié pour remplir la mission de juge pénal international. Nous espérons que sa désignation lui apportera un prolongement d'expérience utile pour assumer la mission pénale interne que nous lui avons confiée et qu'elle sera l'occasion du renforcement de notre collaboration avec l'O.N.U dans la répression des crimes commis sous le régime du Kampuchéa démocratique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Namhong', written over a horizontal line.

HOR Namhong

Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération Internationale